



Procès-verbal de la séance du mardi 21 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Le mardi 21 mai 2024 l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI

Présents : 11

Présents (11) : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Emilie QUIOT, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Yannick RENEUE

Votants : 14

Représenté(s) (3) : Fortuné MOURGUES représenté par Christian BOULET, Sylvain MOLINES représenté par Yannick RENEUE, Alexis MOL représenté par Marie-Paule BRAENDLIN

Absente (1) : Martine PEDULLA

Secrétaire de séance : Alice MEYRIGNAC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Attribution subventions aux associations 2024
- Produit des amendes de police 2024
- Complète la délibération n° DE_2016_078 du 10/10/2016 relative à la mise en place du nouveau régime indemnitaire
- Convention d'adhésion avec le CDG au service de prestations accompagnement en lien avec les dossiers dématérialisés du régime spécial de retraite (CNRACL) pour les agents en relevant 2024/2027
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial (cuisine centrale) à temps complet annualisé
- Approbation du Programme de sobriété et d'efficacité énergétique – rénovation de points lumineux avec demande de subventions
- Acquisition à l'amiable des parcelles section B n° 978-2544 et 2545 avec demande de subvention à l'État au titre du fonds Barnier
- Marché : acquisition d'un véhicule utilitaire camion benne
- Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Alice MEYRIGNAC est désignée Secrétaire de séance.

MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par Mme Bdeia AMATUZZI.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

- Récapitulatif des commandes engagées du 10/04/2024 au 21/05/2024 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
FAGGE ET ASSOCIÉS	BORNAGE PARCELLE A 317	780.00 €
BODET	MISE EN SÉCURITÉ DES CLOCHES	9 019.20 €
SAS VERMOREL	TRAVAUX SINISTRE SACRISTIE	9 543.60 €
RODRIGUEZ GARAGE	REPARATION JUMPY	657.06 €
TOTAL TTC		19 999.86 €

Délibérations du conseil :

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUEE
Assoc. Amicale des Sapeurs-Pompiers Florac-Trois-Rivières	100 €
Assoc. Amicale des Sapeurs-Pompiers St Etienne du Valdonnez	100 €
Assoc. Tennis Club de Florac	500 €
Assoc. Ballet Bross'	150 €
Assoc. Cinéco	900 €
Assoc. Club de gymnastique floracois	250 €
Assoc. Football Sud Lozère (jeunes + adultes)	2 000 €
Assoc. La Source des Femmes	1 500 €
Assoc. Les Voix d'Ispagnac	1 300 €
Assoc. Librokiosk	2 850 €
Assoc. Parents de l'École Publique d'Ispagnac	2 500 €
Assoc. Parents de l'École Privée St Ursule	2 500 €
Assoc. Protection du Tarn	250 €
Assoc. Sportive Collège 3 Vallées	300 €
Club de l'Amitié	1 500 €
Assoc. Les Ispaniers	600 €
Assoc. Jardin Nature 48	150 €

Compagnie IMBIDO	400 €
Felden Mouv'	250 €
Foyer Rural les P'tits Cailloux	5 000 €
Foyer Socio – Educatif Collège des 3 Vallées	100 €
Assoc. La Pompe	200 €
Graine d'Argile (poterie)	600 €
Assoc. Ispatchwork	400 €
Arc en Ciel	100 €
Assoc. une famillee lozérienne en voyage au Sénégal	300 €
ADMR L'EMPEZOU	100 €
Radio Bartas	200 €
Fondation du Patrimoine	1 000 €
TOTAL	26 100 €

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'une dotation amendes de police 2024 par le Conseil Départemental de la Lozère.

Le coût total des 3 opérations concernant des travaux d'amélioration de la sécurité des piétons par la reconstruction de cheminement et de passage pour piétons s'élèvent à :
40 436.00 € H.T. - 48 523.20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide cette opération ainsi que la demande de subvention.

COMPLETE LA DELIBERATION N°DE 2016 078 DU 10 OCTOBRE 2016 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2024 relatif à la modification de l'article 1, concernant les bénéficiaires,

Le maire propose à l'assemblée délibérante de compléter le RIFSEEP, instauré par délibération du 10 octobre 2016 et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide cette proposition.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 01/08/2024.

CONVENTION D'ADHÉSION AVEC LE CDG AU SERVICE DE PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENT EN LIEN AVEC LES DOSSIERS DÉMATÉRIALISÉS DU RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE (CNRACL) POUR LES AGENTS EN RELEVANT 2024/2027

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide le renouvellement de la convention établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service accompagnement en lien avec des dossiers dématérialisés des agents du régime spécial de retraite (CNRACL) pour une durée de 3 ans et s'applique au 01/04/2024.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (CUISINE CENTRALE) A TEMPS COMPLET ANNUALISÉ

Suite à un prochain départ en retraite, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de créer 1 poste permanent à temps complet annualisé au sein du service Cuisine Centrale au grade d'adjoint technique pour exercer les missions de responsable de production culinaire, à compter du 29 août 2024.

Catégorie	Grade	Nombre	TC/NC	Statut / missions
C	Adjoint technique	1	TC 35 h	Fonctionnaire – poste pouvant être pourvu par un contractuel en vertu de L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale. Agent service Cuisine Centrale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants adopte la création d'un poste permanent à temps complet annualisé.

APPROBATION DU PROGRAMME DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - RÉNOVATION DE POINTS LUMINEUX AVEC DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n°DE_2019_052 du 09 mai 2019 et n°DE_2021_082 du 14 décembre 2021, la Commune a approuvé la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public.

Il souligne la volonté de la commune de se lancer depuis plusieurs années dans un programme ambitieux de rénovation de son parc d'éclairage public, dans un souci combiné de réaliser des économies budgétaires, de préserver la biodiversité, de diminution de son bilan carbone et la protection du ciel étoilé.

Il précise par ailleurs la nécessité de poursuivre des travaux de rénovation de points lumineux dans le cadre du programme de sobriété et d'efficacité énergétique initié par le SDEE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation ainsi que le plan de financement de cette opération qui sont approuvés à l'unanimité des votants.

Montant HT des travaux :	31 138.23 € (soit 37 365.88 € TTC)
Fonds vert (20%) :	6 227.65 €
Participation SDEE :	7 000.00 €
Part communale :	17 910.58 €

ACQUISITION A L'AMIABLE DES PARCELLES SECTION B N°978-2544 ET 2545 AVEC DEMANDE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS BARNIER

Mme NOURRI Christel est propriétaire d'une maison individuelle, lieu-dit Aiguebelle, commune d'Ispagnac, pour une superficie totale de 7 300 m².

Cette habitation est située en zone très fortement inondable et elle a subi plusieurs inondations.

Un rapport de diagnostic de vulnérabilité a été effectué le 02/09/2021 par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn-Amont.

M. le Maire donne la parole à M. Pierre HERRGOTT qui explique qu'il est désormais possible pour la collectivité de procéder à l'acquisition amiable du bien moyennant un financement à 100% des opérations d'acquisition/démolition dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit "Fonds Barnier").

L'intégralité de l'opération comprenant l'acquisition, frais d'acte, diagnostics et démolition est estimée à un montant de 216 000.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide ce projet, sous réserve que l'intégralité de l'opération soit subventionnée à 100% par l'État dans le cadre du "fonds Barnier" et remboursée à la Commune.

MARCHÉ : ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE CAMION BENNE

VU la délibération n° DE_2023_017 relative à une demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire camion benne.

VU l'obtention d'une subvention DETR 2023 (arrêté préfectoral N°PREF-BDCL-2023-Z55-020 du 12 septembre 2023). Le taux de la subvention de l'État étant de 30% du coût

prévisionnel hors taxe.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler le parc automobile de la commune et que le service technique a été concerté pour définir au mieux les besoins de celui-ci. Il a donc été décidé en priorité d'acquérir un camion benne

Une consultation a été faite auprès de plusieurs prestataires.

M. Yannick RENEUE fait part à l'assemblée que M. Sylvain MOLINES qu'il représente, ne souhaite pas prendre part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de retenir pour un montant de :

34 527.70 € HT - 42 050.00 € TTC, l'entreprise **GIRAUD AUTOMOBILES**
ZAE du CAUSSE D'AUGE - 48000 MENDE.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

M. le Maire rappelle la date pour les élections européennes prévues le **9 juin 2024**.

- M. Pierre HERRGOTT expose le dispositif porté par le Réel-CPIE de Lozère « Mon territoire au fil de l'eau » qui se propose d'accompagner la commune pour la préservation de la ressource en eau sur le territoire communal. Il a également été désigné « élu référent » pour être l'interlocuteur pour ce programme.

- Projet Agrivoltaïsme sur le site de l'Estrade.

Une présentation a été faite aux membres du conseil d'un projet d'implantation de 29ha de panneaux solaires photovoltaïques au sol porté par la société UNITE.

Il a été rappelé que la commune a délibéré le 19-03-2024 (délibération n° DE_020_2024) sur le souhait d'un plan d'action territorialisé au sujet des énergies renouvelables et que la priorité sera mise aux installations en toiture.

S'en est suivi un échange durant lequel l'intérêt pour la collectivité publique a été questionné, des réserves au titre de l'impact paysager et de la perte du potentiel agricole ont été entre-autres exprimées.

La parole a été donnée lors de ces échanges à M. Thierry ATGER propriétaire des terrains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Gérard PÉDRINI
Président de séance



Alice MEYRIGNAC
Secrétaire de séance

